

Document important à conserver

A tous les Parents d'élève

Notre réf. : GXA
Date : 29 novembre 2021

COVID - Nouvelles mesures de gestion de la pandémie dès le lundi 29 novembre 2021.

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Vous trouvez ci-dessous des informations importantes en lien avec les récentes décisions du Conseil d'Etat et la flambée de cas positifs qui perturbe actuellement le Collège Derborence. Certaines ont déjà fait l'objet d'une communication orale à vos enfants *via* leurs enseignant-e-s vendredi après-midi passé.

1. Décisions du Conseil d'Etat du 25 novembre 2021.

Le Conseil d'Etat a promulgué de nouvelles mesures pour contenir la pandémie dont les cas sont en recrudescence y compris dans les cycles d'orientation.

1.1. Masque obligatoire dans les transports en bus.

Dès le lundi 29 novembre 2021, tous les élèves en âge du CO portent le masque dans les transports en bus. La distinction entre transports publics et transports strictement scolaires n'est plus valable.

1.2. Reprise des tests salivaires répétitifs poolés jusqu'au 21 janvier 2022 au moins.

Dates pour le CO Derborence.

- Mardi 30 novembre 2021
- Mardi 7 décembre 2021
- Mardi 14 décembre 2021
- Mardi 21 décembre 2021
(à confirmer par le SE)
- Mardi 11 janvier 2022
- Mardi 18 janvier 2022

Public-cible des tests salivaires répétitifs.

Elèves et enseignant-e-s, y compris – **sur une base volontaire** – les élèves et les enseignants au bénéfice du Certificat COVID (vaccinés ou **guéris depuis plus de trois mois, soit guéris avant le 31 août 2021**).

IMPORTANT ! Public exclu obligatoirement des tests salivaires répétitifs.

Elèves et enseignants guéris du COVID depuis moins de trois mois, **soit guéris depuis le 1^{er} septembre 2021** .

IMPORTANT ! Refus par les parents de la participation de l'élève aux tests salivaires répétitifs.

Les parents doivent valider la participation à ces tests. Ils ont la possibilité de refuser la participation de leur enfant aux tests salivaires répétitifs. Dans ce cas, l'élève devra porter le masque jusqu'à la fin de ces tests.

Cf. Nouveau formulaire de consentement, version 29.11.2021

Communication des résultats des tests salivaires répétitifs poolés.

Si un pool s'est révélé positif, la direction ou le secrétariat de l'école contacte **téléphoniquement ou par SMS** les parents dans les meilleurs délais, dès que les résultats des pools lui sont connus.

Dans ce but, des appels de l'école pourront intervenir dès 6h00, le matin, pendant la pause de midi ou jusqu'à 21h00, le soir, dans les jours qui suivent les tests.

Comportement à adopter par l'élève et ses parents à l'annonce de résultat positif de son pool.

Les élèves appartenant à un pool positif viennent à l'école « *normalement* » **mais ils doivent obligatoirement porter le masque.**

Ils devront se soumettre à **un test PCR salivaire individuel, qui sera organisé directement à l'école.** Ces tests seront réalisés dans les 48 heures qui suivent les résultats des tests poolés, en principe les **jeudis et/ou vendredis.**

La pharmacie allouée pour la réalisation de ces tests PCR salivaires individuels dans les murs du CO Derborence est la suivante :

**Pharmacie SUN STORE, FORUM (Migros)
Rue de Rottes 15, 1964 Conthey
058 878 52 60**

IMPORTANT ! Refus par les parents de la participation au test PCR salivaire individuel à l'école.

Les parents doivent valider la participation au-x test-s PCR salivaire-s individuel-s à l'école par la pharmacie précitée.

Cf. Nouveau formulaire de consentement, version 29.11.2021

Les parents ont toutefois la liberté de choisir un autre centre spécialisé (pharmacie, médecin, hôpital) habilité à réaliser un test PCR individuel. Ils doivent le réaliser dans ce cas dans un délai de 48 heures après le résultat du test poolé.

Attention ! Les tests rapides antigéniques ne sont pas suffisants. Le test PCR (salivaire ou naso-pharyngé) est obligatoire.

Une demande de congé (deux périodes de cours max.) est à adresser au Titulaire de classe.

En l'absence d'un résultat d'un test PCR individuel, l'élève sera annoncé à l'Office du médecin cantonal qui rendra une décision d'isolement.

Communication des résultats des tests PCR salivaires individuels.

Les résultats des tests PCR individuels seront communiqués directement aux parents par SMS ou mails par le laboratoire effectuant l'analyse.

NOUVEAU ! Comportement à adopter en attendant le test PCR individuel, puis le résultat du test PCR individuel.

Jusqu'au résultat des tests PCR individuels de tous les élèves du pool positif, tous les élèves de ce pool viennent en classe et **sont astreints obligatoirement au port du masque, indépendamment de leur statut vaccinal ou de leur statut de guéri.**

Comportement à adopter par l'élève et ses parents en cas d'un test PCR individuel positif.

L'élève dont le test PCR individuel est positif sera placé en isolement par le médecin cantonal. Le résultat et la décision seront transmis directement aux parents.

Si l'élève est à l'école à ce moment-là, les parents informent immédiatement le secrétariat de l'école : l'élève sera isolé et renvoyé à la maison selon entente avec les parents.

Comportement à adopter par l'élève et ses parents en cas d'un test PCR individuel négatif.

L'élève dont le test PCR individuel est négatif continue de venir à l'école. Il reste toutefois astreint obligatoirement au port du masque jusqu'à nouvel ordre.

La direction communiquera via les enseignant-e-s le moment à partir duquel les élèves d'un pool qui s'était révélé positif pourront abandonner le masque. Ce délai dépendra du nombre de cas positifs dans les pools, respectivement dans les classes et les modules.

1.3. Basculement en mode de *gestion de flambées*.

Des mesures supplémentaires pourront intervenir dans les classes ou modules où le nombre de cas requerra un basculement en mode *gestion de flambées*. Des informations suivront le cas échéant.

2. Situation du Collège Derborence – Gestion de flambées dès le vendredi 19 novembre 2021 – Mesures supplémentaires.

Le Collège Derborence fait face depuis une dizaine de jours à une flambée de cas qui touche trois modules identifiés :

- **Module 9A : classes 9A-A, 9A-B, 9A-C, 9A-D.**
- **Module 9D : classes 9D-K, 9D-L.**
- **Module 11A : classes 11A-A, 11A-B, 11A-C, 11A-D.**

Ces différentes classes ont déjà fait l'objet d'un *voire* deux tests PCR individuels de dépistage conduits par le *Laboratoire SALAMIN*, sur ordre du médecin cantonal, directement au Collège Derborence.

NOUVEAU ! Ces tests ne vont pas se poursuivre. Les classes concernées vont **dès le mardi 30 novembre 2021** prendre part aux tests salivaires répétitifs poolés, comme les autres classes de l'école.

Par contre la situation de ces classes dicte les mesures supplémentaires suivantes **dès le lundi 29 novembre 2021**.

2.1. Port obligatoire du masque pour les élèves concernés dans le périmètre de l'école (cour de récréation ; locaux communs : couloirs, WC, vestiaires ; salles de classe), y compris pendant les cours, indépendamment de leur statut vaccinal ou de leur statut de guéri.

2.2. Port obligatoire du masque pour les enseignant-e-s travaillant avec les classes/groupes de ces modules pendant les cours, indépendamment de leur statut vaccinal ou de leur statut de guéri. Le port du masque dans le périmètre de l'école (cour de récréation ; locaux communs), relève d'une appréciation et d'une responsabilité individuelles. La direction l'encourage toutefois.

3. Situation du Collège Derborence – Continuité du travail scolaire et évaluation des apprentissages des élèves.

La situation actuelle a conduit à des décisions d'isolement ou de mise en quarantaine (situations de contacts) pour de nombreux élèves de l'école. Une clarification s'impose donc sur les points précités.

3.1. Continuité du travail scolaire.

Les parents restent seuls juges de la capacité de leur enfant à réaliser du travail scolaire à domicile dans les situations d'isolement (maladie effective) et les situations de quarantaine préventive, même si ces dernières ne devraient pas constituer un obstacle à du travail scolaire.

Les enseignants transmettront les tâches essentielles qu'il convient de rattraper, en lien avec le travail réalisé en classe et/ou avec les tâches à domicile y relatives. La responsabilité de cette transmission incombe à chaque enseignant-e.

Les outils à disposition des enseignants et de leurs élèves (Teams, Outlook, OneNote) est à privilégier. Le téléphone peut le cas échéant s'y substituer.

3.2. Evaluation des apprentissages des élèves.

A ce jour, l'évaluation est maintenue sur le principe de deux semestres conformément à l'Ordonnance sur l'évaluation.

Chaque enseignant-e évalue la pertinence et le périmètre des rattrapages à solliciter des élèves qui ont été placés en isolement ou en quarantaine préventive.

La direction invite chaque enseignant-e à bien jauger la charge de travail et à éviter toute surcharge auprès des élèves dans les dernières semaines du semestre. Dans cette optique, une concertation au niveau des conseils de classe propres aux modules est indispensable.

* * *

**Merci, Chers Parents, de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.
Prenez soin de vous. Avec mes salutations les meilleures.**

Collège DERBORENCE

Direction

Le Directeur



Xavier GAILLARD

Copie - par mail - à :

- Adjoints, Enseignant-e-s, Secrétariat, CO Derborence
- M. Christian MASSEREY, inspecteur scolaire, Arr. V
- M. Pierre ANTILLE, responsable CO, SE